



INFORMATIONS A L'ATTENTION DES DANSEUSES ET PARENTS

Afin que cette nouvelle saison se déroule parfaitement, nous vous remercions de prendre connaissance des informations suivantes, extraites du règlement intérieur que vous pouvez consulter sur demande :

> LES COURS :

- Les élèves doivent suivre les cours avec assiduité, afin de pouvoir participer au spectacle de fin d'année. Ils doivent arriver à l'heure aux cours et prévenir les animatrices en cas d'absence, soit par mail : flamencopavie@gmail.com ou par téléphone :

Emilie : 06.86.91.91.68

- Dans un souci de bonne organisation des cours, après deux absences non justifiées, l'animatrice contactera l'élève ou les parents.
- Le calendrier des cours peut être modifié durant l'année. Les élèves ou les parents seront informés par mail ou par téléphone.
- Les élèves devront se munir d'une tenue appropriée, dès le 2^{ème} mois (chaussures à talon, jupe ample).
- L'usage des portables pendant le cours est interdit.
- Les professeurs pourront, avec accord du Bureau, exclure définitivement un élève si celui-ci perturbe les cours par son comportement ou ses absences répétées et non justifiées et ne pas le faire participer au spectacle de fin d'année. Les cours ne seront pas alors remboursés.

> SPECTACLE DE FIN D'ANNEE :

- L'association organise un spectacle public en fin d'année auxquels les élèves participent, s'ils le souhaitent. Seuls les élèves assidus aux cours pourront danser.
- Toute personne, adhérente ou non à l'association, bénévole, peut apporter son aide à la préparation logistique du spectacle (décoration de la salle, rangement et nettoyage de la salle...). Cette aide ne dispensera pas le bénévole de payer le ticket d'entrée, un ticket « consommation » lui sera néanmoins remis à utiliser lors du spectacle.

> SPECTACLES PAYANTS :

- Les danseurs ne sont pas rémunérés. La recette est encaissée par l'association et est destinée à son fonctionnement.
- Il est possible pour les animatrices de décider de ne pas inclure un danseur dans un spectacle.
- Pour les spectacles, les chorégraphies, tenues et musiques seront imposées par les animatrices. Néanmoins, si un danseur se sent « mal à l'aise » dans une danse, les animatrices trouveront une solution de remplacement. Pour cela, elles devront être prévenues très rapidement.

> LES TENUES ET ACCESSOIRES :

Les tenues appartenant à l'association sont gracieusement mises à disposition des adhérents. Les accessoires (fleurs, boucles d'oreille, peignes, éventail, chapeau...) doivent être restitués à la fin du spectacle. Les tenues et les châles doivent obligatoirement être restituées propres, au plus tôt, après chaque représentation.

Si les tenues sont endommagées, décousues, elles devront être remises en état par le danseur, qui l'aura signalé au préalable.

Si un accessoire a été perdu, le danseur devra le remplacer ou le rembourser.

Pour les spectacles, les danseuses doivent arriver coiffées avec un chignon bas et maquillées.

Une tenue correcte est exigée : nombril recouvert, pas de décolleté plongeant.

Il peut être demandé aux danseurs d'acheter ou de confectionner une tenue.

> LA SALLE DE DANSE :

La municipalité de PAVIE met la salle « Préau Vert » de l'école à disposition de l'association gratuitement. Elle impose néanmoins de ne pas danser sur le sol recouvert de lino vert. Aussi, afin de le protéger, des planches doivent être installées impérativement avant les cours et rangées après le cours. **La participation des danseurs ou parents à cette installation est donc demandée.**

> PHOTOS - INFORMATIONS CONCERNANT LES ADHERENTS :

- Des photos prises lors des cours, spectacles, manifestations sont publiées sur le site internet et les réseaux de l'association. La signature de la fiche de renseignements remise en début d'année à chaque élève ou parent d'élève atteste de l'accord de principe pour la publication desdites photos. Chacun peut toutefois demander le retrait de photos sur lesquelles il figure.

L'association s'engage à ne publier que des photos correctes.

- Les informations recueillies sur la fiche d'inscription sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, les adhérents bénéficient d'un droit d'accès et de rectification aux informations les concernant.

> AUTRES INFORMATIONS :

- L'association a souscrit une assurance Responsabilité Civile.
 - L'association ne peut être tenue pour responsable des vols ou pertes survenus pendant les cours et autres manifestations qu'elle organise.
 - Le paiement des cours ne pourra donner lieu à aucun remboursement, sauf cas de force majeure et après décision du Bureau. Tout trimestre est dû.
- L'adhésion ne sera pas remboursée en cas de départ de l'adhérent.

- La présence d'adultes accompagnant les élèves et d'enfants (sous la surveillance d'un adulte) est tolérée pendant les cours. Toutefois, si ceux-ci sont trop nombreux et afin de ne pas perturber le bon fonctionnement des cours, l'animatrice se réserve le droit de ne pas accepter leur présence
- Les cours sont animés par des **animatrices bénévoles**, adhérentes de l'association. Elles vous offrent leur temps, offrez leur votre sourire et votre bonne humeur ! 😊

Le bureau de l'association
Alegria Flamenca & les animatrices